

L'autre facette d'un régime de détention strict

Les jeunes en détention avant jugement dans la prison de Limmattal bénéficient d'une prise en charge très flexible

La prison de Limmattal à Dietikon (ZH) dispose, entre autres, d'une section spéciale pour mineurs qui accueille des jeunes en détention avant jugement. Les sept collaborateurs de la section encadrent et occupent ces jeunes en tenant compte des directives données par le ministère public des mineurs. Lorsque c'est possible, les besoins spécifiques des détenus sont pris en considération.

bulletin info: La prison de Limmattal peut accueillir 24 mineurs de sexe masculin. Combien de places sont (en moyenne) mises à disposition pour la détention avant jugement et quel âge ont les mineurs pris en charge?

Roland Zurkirchen: Les 24 places que compte la section pour mineurs de la prison de Limmattal sont toutes utilisées pour la détention avant jugement. Comme nous avons une grande capacité d'adaptation au quotidien, nous pouvons réagir rapidement en cas d'évolution des besoins. Cela se voit également avec la baisse du nombre de jeunes en détention avant jugement. Les jeunes ont entre 14 et 18 ans.

Une prise en charge particulière pour les jeunes

Dans votre section pour mineurs, les détenus sont répartis en groupes. Comment cela se passe-t-il concrètement et y'a-t-il des limites à l'exécution en groupe, notamment dans le cas de la détention avant jugement?

Concrètement, les jeunes effectuent la plupart des activités, telles que l'exécution en groupe, les occupations, les activités sportives et les promenades, tous ensemble. Cela fonctionne très bien, mais des restrictions s'appliquent en cas de risque de collusion. Ainsi, lorsque nous avons deux jeunes impliqués dans une même affaire, nous constituons en général deux petits groupes qui n'ont aucun contact entre eux au quotidien.

Comment les jeunes de votre section sont-ils concrètement pris en charge?

C'est dans le fonctionnement de l'établissement qu'on voit si la prise en charge est appropriée. Nous prenons en compte les besoins spécifiques des mineurs et disposons de personnel spécialisé dans



Roland Zurkirchen est le directeur de la prison de Limmattal, à Dietikon (ZH).

différentes disciplines, comme le travail social, la pédagogie, la pédopsychiatrie; par ailleurs, les jeunes sont pris en charge par des surveillants et du personnel d'encadrement spécialement formés à cet effet.

Combien de collaborateurs s'occupent des jeunes en détention avant jugement qui sont pris en charge dans la section pour mineurs et quelles sont leurs fonctions?

Dans la section pour mineurs, sept collaborateurs sont en charge de l'encadrement et des occupations. Nous avons en outre intégré les professionnels suivants: un enseignant, un professeur de sport, un aumônier spécialisé dans les contacts avec les jeunes et trois pédopsychiatres.

Une organisation flexible des journées

Comment se présente une journée-type pour les jeunes de la section pour mineurs qui sont en détention avant jugement? Les journées se déroulent-elles de la même manière que celles des adultes?

Les journées des mineurs se déroulent de manière totalement différente de celles des adultes. Elles se distinguent avant tout par la flexibilité de leur organisation: deux heures de promenade et d'exécution en groupe; occupation et travail, école, sachant qu'il existe chez nous une obligation de suivre des cours, sport, rendez-vous avec les



Dans la prison de Limmattal, le personnel d'encadrement peut, à tout moment, décider spontanément de faire faire de l'exercice physique aux détenus.



Les créations artistiques et artisanales des détenus doivent, si possible, être vendues sur le marché. Photo: Ateliers de la prison de Limmattal.

pédopsychiatres ou avec le procureur des mineurs dans le cadre des visites de suivi social.

Les conditions de la détention avant jugement sont en principe strictes. Dans quelle mesure la section pour mineurs de Limmattal tient compte des besoins des jeunes détenus?

C'est exact: les conditions de la détention avant jugement sont strictes, y compris pour les mineurs! Nous essayons de leur faire passer le temps en leur proposant essentiellement des activités adaptées à leur âge. On le voit dans l'organisation flexible des journées et donc dans le contact direct avec les jeunes. Les processus clairs qui ont été mis en place dans cet établissement offrent aux jeunes une structure qui leur permet de retrouver un peu de sérénité. Il s'agit là d'une autre facette d'un régime de détention strict, qui produit souvent des effets très positifs.

Activité physique et occupation

Les jeunes, notamment, ont un besoin important d'activité physique. Comment parvenez-vous à satisfaire ce besoin chez les détenus en détention avant jugement?

Nous y parvenons en leur proposant deux heures de promenade et d'exécution en groupe, ainsi que des activités sportives. En outre, les surveillants et le personnel d'encadrement peuvent à tout moment décider, spontanément, de leur faire faire de l'exercice physique pour satisfaire leur besoin.

Tous les détenus en détention avant jugement ont besoin d'une occupation adaptée. Que pouvez-vous concrètement proposer aux mineurs que vous prenez en charge?

Nous comptons ici sur la collaboration avec les ateliers de la section pour adultes. Nous ne voulons pas simplement occuper les jeunes pour les occuper mais nous attendons d'eux une prestation de travail qui peut également se vendre sur le marché. Les responsables des ateliers recherchent des travaux adaptés pour les jeunes. Ce n'est certes pas une mince affaire mais nous en trouvons suffisamment.

Besoins individuels

Les contacts avec le monde extérieur des détenus en détention avant jugement sont souvent limités. Ces contacts seraient toutefois importants, notamment chez les

mineurs. Quelle est votre politique en la matière?

Nous devons nous en tenir ici aux directives du ministère public des mineurs compétent. Il y a toutefois toujours la possibilité de répondre au cas par cas à un besoin. Il suffit que la question soit réglée clairement et en concertation avec l'établissement. Nous sommes, là encore, prêts à faire preuve de flexibilité. Nous avons même accepté une fois qu'un de nos détenus se rende à la confirmation de son frère. Lorsque nous comprenons pourquoi c'est important pour le jeune, nous sommes disposés à faire de nombreuses concessions – tout en prenant bien entendu toujours en compte son bien-être et son développement personnels.

Interview réalisée par Peter Ullrich

«Les journées des mineurs se déroulent de manière totalement différente de celle des adultes»

La prison de Limmattal

Construite en 2010, la prison de Limmattal, située à Dietikon, accueille des personnes en détention avant jugement et en détention pour des motifs de sûreté. Elle dispose de 72 places au total, occupées uniquement par des détenus de sexe masculin: 48 adultes et 24 mineurs. Ces derniers sont pris en charge dans une section à part.

